



Demande de scolarisation dans un collège de la Vienne

publié le 31/05/2022 - mis à jour le 05/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Si vous souhaitez pour la rentrée 2022/2023

- ▶ inscrire votre enfant au collège Jean Macé ou
- ▶ inscrire votre enfant dans un autre établissement scolaire

Vous trouverez le lien <https://enquetespeda.ac-poitiers.fr/index.php?r=survey/index&sid=257168&lang=fr> qui vous permettra de faire votre demande auprès du Rectorat de l'Académie de Poitiers.

La notification finale d'affectation est décidée par le Rectorat.

L'équipe de Direction

Pièces justificatives à joindre **OBLIGATOIREMENT** au dossier dûment rempli :

- ▶ un justificatif de domicile (+ attestation d'hébergement si nécessaire)
- ▶ les deux derniers bulletins de notes de l'élève
- ▶ un document justifiant de la garde de l'enfant en cas de séparation
- ▶ un justificatif par motif de dérogation



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.